

# Gringo® -

**Fongicide contre la tavelure des pommier, poirier, cognassier, nashi**

**Composition :** ..... 250 g/l de dithianon + 250 g/l de pyriméthanil

**Formulation :** ..... suspension concentrée (SC)

**AMM n° :** ..... 2140188

**BASF préconise l'utilisation de Gringo uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.**

**BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur** contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

### Usages et doses autorisés :

Cultures rattachées	Cible	Dose	DAR et stade BBCH	Nbre d'applic.	ZNT aquatique
Pommier, poirier, cognassier, nashi	Tavelure(s) ( <i>Venturia inaequalis</i> , <i>Venturia pirina</i> )	1,2 L/ha	56 jours BBCH 53-77	2*	20 m

\*Maximum 2 applications par an et par culture de la préparation Gringo et de toute autre préparation à base de substance active appartenant à la famille des anilinopyrimidines.

**Classement toxicologique :** .....

Mention d'avertissement : **DANGER**

H302 Nocif en cas d'ingestion.



H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.



H351 Susceptible de provoquer le cancer

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

### Protection de l'opérateur :

**Pendant le mélange/chargement du pulvérisateur :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

**BASF**  
We create chemistry

Fongicide

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CA, sigle 3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

**Pendant l'application :****Si application avec tracteur avec cabine :**

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

**Si application avec tracteur sans cabine :**

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

**Pendant le nettoyage du pulvérisateur :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CA, sigle 3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1 et des gants nitriles certifiés EN 374-3.

**Réglementation transport ADR :** ..... Classe 9 - UN 3082

**Conditionnement :** ..... bidon de 5 l (groupage par 4)

**La substance active**

Le **pyriméthanil** appartient au groupe chimique des anilino-pyrimidines

**Nom chimique :** N-(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)aniline

**Formule brute :** C<sub>12</sub>H<sub>13</sub>N<sub>3</sub>

**Masse molaire :** 199,3

Le **dithianon** appartient au groupe chimique des quinones.

**Nom chimique :** 5,10-dihydro-5,10 dioxo-naphtho [2,3-b]-1,4-dithiine-2,3-dicarbonitrile

**Formule brute :** C<sub>14</sub>H<sub>4</sub>N<sub>2</sub>O<sub>2</sub>S<sub>2</sub>

**Masse molaire :** 296,3

**Le produit formulé : Gringo****Propriétés physiques et chimiques**

**Densité :** 1,15

**Inflammabilité :** non applicable

**Température limite de stockage :**

-5°C - + 35°

**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 300 - < 2000 mg/kg

**LMR européenne :**

Se reporter au site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

## Intérêt du produit

**Gringo** est un fongicide efficace contre la tavelure sur pommiers, poiriers, cognassiers et nashi. La complémentarité des deux substances actives se traduit par un haut niveau d'efficacité, une bonne persistance d'action et un intérêt marqué dans le cadre de la gestion de la résistance.

**Gringo** est doté d'une forte activité translaminaire associée à une action de contact. Une redistribution de **Gringo** par effet de vapeur renforce son efficacité sur les organes difficilement accessibles en pratique.

**Gringo** très souple d'emploi, bénéficie de propriétés préventives et d'une « action stop » peu dépendantes de la température.

**Gringo** est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie.

## Mode d'action

**Dithianon** : C'est une molécule multisites à large spectre d'activité antifongique incluant Oomycètes, Ascomycètes, Basidiomycètes et Deutéromycètes. Les multisites ont en commun la capacité d'interagir avec de nombreux constituants cellulaires (en particulier avec ceux possédant des groupements thiols). Ce sont essentiellement des fongicides de surface (contact) qui inhibent la germination des spores. Cet effet est corrélé avec un blocage de la consommation d'oxygène, du catabolisme des substances de réserve des spores (lipides, sucres) et de la production d'énergie. De plus, les fongicides multisites sont susceptibles d'inactiver des enzymes de la glycolyse, du cycle de Krebs et de la chaîne respiratoire. Le dithianon, comme les multisites en général, bloque un processus cellulaire unique : la respiration, qui entraîne inévitablement la mort des cellules fongiques. Il appartient au groupe M9 [Molécules multisites, famille des quinones] de la classification FRAC.

Le **pyriméthanil** : Le mode d'action exact du pyriméthanil n'est pas précisément identifié. Cependant, des études suggèrent qu'il pourrait agir en inhibant la biosynthèse d'un acide aminé particulier, la méthionine (la méthionine occupe une place essentielle dans le métabolisme cellulaire et est indispensable au bon fonctionnement de tout organisme vivant).

Des études complémentaires ont permis de mettre en évidence que le pyriméthanil empêcherait la sécrétion d'enzymes extracellulaires, indispensables au champignon pour qu'il puisse prélever des nutriments dans la plante parasitée.

Le pyriméthanil agit par contact et présente une action de vapeur intéressant ainsi qu'une bonne activité translaminaire. Il appartient au groupe D1 [Biosynthèse des acides aminés et des protéines, famille des Anilino-pyrimidines] de la classification FRAC.

**Gringo**, formulation originale spécifique, optimise les qualités de ces deux substances actives en terme de disponibilité, de résistance au lessivage et de capacité préventive et curative.

## Conditions d'application

### POMMIER - POIRIER - COGNASSIER - NASHI

**Gringo** s'intègre dans un programme de traitement basé sur une méthode de lutte préventive et l'alternance de fongicides à modes d'action différents.

**Dose : 1,2 l/ha (base de 1000 litres d'eau à l'hectare)**

**Gringo** s'applique à une cadence de 7-8 jours. Il peut être utilisé jusqu'à 2 fois par an, à partir de l'éclatement des bourgeons (stade C ou BBCH 53) jusqu'à ce que les fruits aient atteint environ 70% de leur taille finale (BBCH 77). Le programme de traitement ne doit pas mettre en œuvre plus de 2 fois par an des substances actives appartenant à la famille des anilino-pyrimidines.

**Gringo** est particulièrement adapté aux traitements de début de saison, même par température basse et pendant toute la phase des contaminations primaires de la tavelure.

**Gringo** combine les propriétés suivantes :

- une efficacité préventive de haut niveau, peu dépendants de la température,
- une persistance d'action préventive de 7 jours,
- un effet « stop » de 48 heures, à partir du début de la contamination,
- une résistance au lessivage dès le séchage de la bouillie, soit environ 1 h après traitement.

## Gringo

Le renouvellement des traitements est à gérer en fonction des pluies contaminatrices (préférer les applications préventives) et de la croissance de la végétation (assurer la protection des pousses néo-formées).

La dernière application de **Gringo** doit être réalisée 56 jours avant la récolte.

### Remarque générale :

**Gringo** est sélectif de toutes les variétés de pommiers, poiriers, cognassiers et nashi testées à ce jour.

## Compatibilité

Selon la réglementation en vigueur, **Gringo** ne doit pas être utilisé en mélange avec d'autres produits phytosanitaires.

## Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. Bien agiter le bidon de **Gringo** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.

Laisser égoutter les bidons.

## Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

**BASF France SAS**  
**Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY cedex**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

*Notes personnelles :*

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

### IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33  
Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06  (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

# Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

## AVANT L'APPLICATION



**1**

▶ Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



**2**

▶ Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



**3**

▶ Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



**4**

▶ Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



**5**

▶ Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



**6**

▶ Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

## PENDANT L'APPLICATION



**7**

▶ Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

## APRÈS L'APPLICATION



**8**

▶ Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



**9**

▶ Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



**10**

▶ Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.